AC/25 - 116

DEPARTEMENT DU JURA **VILLE D'ARBOIS**

EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE

OBJET: Journée internationale des luttes des travailleurs et des travailleuses

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Vu la demande de Monsieur Frédéric AGFRA

CONSIDERANT que pour permettre l'organisation et le bon déroulement de l'organisation d'un défilé de la CNT39, il est nécessaire de réglementer la circulation.

ARRETE

Article 1er : L'organisation de la Confédération National du Travail39 est autorisé à occuper le domaine public pour un défilé sans arrêt selon le périmètre suivant :

- Parking de la Tour du Raisin
- Promenade des Tiercelines
- Grande rue Basse
- Place de la Liberté
- Rue de l'Hôtel de Ville
- Rue de Faramand
- Rue de Pupillin
- Square Saint Jean

Le jeudi 1er mai 2025
A 11 heures

Article 2 : Le permissionnaire est chargé de la sécurité des occupants du domaine public y compris de la libre circulation des services de secours.

Article 3 : La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux.
- CNT39

ARBOIS, le 22 avril 2025
Madame La Maire,

MAIRIE D'ARBOIS (JURA)

Valérie DEPIERRE